

Vie et mort dans la dignité

Jean-Claude Ravet

Numéro 777, mars-avril 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73689ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Ravet, J.-C. (2015). Vie et mort dans la dignité. *Relations*, (777), 3-3.

Vie et mort dans la dignité

Devant les souffrances atroces et inapaisables éprouvées par des personnes dont la vie est irrémédiablement brisée, comment ne pas accueillir leur demande d'aide médicale à mourir? Peut-on répondre autrement que par l'impuissance quand celui qui souffre et qui a perdu toute raison de vivre n'est pas en mesure de mettre lui-même fin à sa vie?

La Cour suprême du Canada a osé apporter une réponse en déclarant inconstitutionnelle la criminalisation de l'aide médicale à mourir. «Le droit à la vie n'est pas une obligation de vivre», a-t-elle déclaré dans son jugement. Une personne adulte apte à prendre des décisions a le droit de demander l'aide d'un médecin pour mourir si elle «est affectée de problèmes de santé graves et irrémédiables lui causant des souffrances persistantes qui lui sont intolérables». Le jugement de la Cour va ainsi plus

ver une profonde inquiétude à l'égard des possibles effets pervers d'un tel jugement. J'en ai déjà exprimé un certain nombre dans un éditorial paru au moment où s'était formée la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité («La mort en suspens», *Relations*, n° 744, novembre 2010). Je voudrais en exprimer quelques autres en insistant sur le contexte dans le lequel ce droit à l'aide médicale à mourir prend forme. Il est en effet préoccupant qu'il s'impose au moment même où, sous l'effet de l'idéologie néolibérale, on en vient de plus en plus à concevoir la société comme une simple addition d'individus isolés et déliés. Au moment même où on tend à masquer la fragilité de la vie, en valorisant à outrance la compétence et l'efficacité technique, et que l'esseulement au sein de la population se répand comme un désert de non-sens. Au moment même où l'élite financière cherche par tous les moyens à distendre les liens sociaux et à brader les biens communs, érigeant l'austérité en raison d'État – alors que la richesse n'a jamais été aussi grande dans la société et que l'on pourrait collectivement, si on le voulait, aider plus de gens à bien vivre, en l'occurrence en fin de vie, en développant davantage les soins palliatifs.

Dans ce contexte, saura-t-on, en tant que société, protéger convenablement les plus vulnérables, dont l'existence est marquée irrémédiablement par la souffrance et la dépendance, pour qu'ils n'en viennent pas à se sentir inévitablement de trop, poussés vers une «sortie honorable» – et moins coûteuse –, conforme à l'éloge de l'autonomie et de la qualité de vie dans laquelle elle s'inscrit?

Quoi qu'il en soit, nous sommes et serons de plus en plus confrontés à un grand défi: celui de rappeler aux malades, aux vieillards, aux souffrants, le droit inaliénable à la

dépendance, et aux autres, le devoir de sollicitude à leur égard. Il y a un temps pour la maîtrise et un autre pour lâcher prise, il y a un temps pour donner des soins et un autre pour en recevoir, pour paraphraser l'Écclésiaste. Or, une valorisation à outrance de l'autonomie et de l'individualisme tend malheureusement à nous le faire oublier.

Il ne faudrait surtout pas prendre prétexte de ce jugement, qui ouvre un espoir aux désespérés, pour se «libérer» collectivement du devoir exigeant de prendre soin des malades gravement atteints et des mourants, de la responsabilité d'aménager pour eux des milieux de vie où ils pourront recevoir des soins appropriés jusqu'à leur mort.

Une vie brisée peut aussi avoir un sens. Une vie peut se réaliser dans son apparent échec. Une main soignante, un cœur aimant peuvent ouvrir cet horizon qui permet de voir, au-delà de la souffrance, une présence qui se déploie dans l'amour et donne le goût malgré tout de poursuivre l'aventure humaine. Un sens qui unit la personne qui souffre à celle qui en prend soin. Un sens qui irrigue la société entière en affirmant la primauté de l'entraide sur l'abandon et le repli sur soi. Un sens qui embrasse celui de la liberté – qui peut aussi être celle d'abrèger sa vie – poussant à s'engager avec d'autres dans la construction d'un monde dans lequel il vaille la peine de vivre.

Dieu, pour beaucoup d'entre nous, révèle cet horizon en soutenant la main soignante, en animant le cœur aimant. Un Dieu souffrant. Un Dieu compatissant. À la fois fragile et plein de sollicitude, nous conviant à oser notre humanité.

JEAN-CLAUDE RAVET



Adeline Lamarre,
Seul à seul, 2013,
techniques mixtes,
12,5 x 18 cm

loin que le projet de loi québécois sur les soins de fin de vie, adopté en 2014, en ce qu'il ne s'applique pas seulement à des personnes en fin de vie.

La compassion se fraie donc un chemin dans le droit. En même temps, je ne puis m'empêcher d'éprou-